

N° CP 20/3507
Séance du 11 MAI 2007

Colmar Liberty : Organisation du 5^{ème} Symposium scientifique

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport n°2007/I-2^e/02 du 15 décembre 2006 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

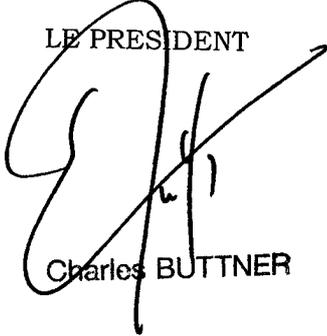
APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'accorder à l'association « Colmar Liberty » dans le cadre de l'organisation du 5^{ème} Symposium scientifique à COLMAR, une subvention de fonctionnement maximum de 19 000 €,
- Autorise le prélèvement des crédits nécessaires sur le programme F 025 Enveloppe 17321 chapitre 65 nature 6574 fonction 93 du budget départemental,
- Autorise le Président à signer la convention avec l'association « Colmar Liberty » précisant les conditions de versement de la subvention départementale.



Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER